

Schéma d'évaluation de l'aptitude des candidats/soumissionnaires (toutes procédures)

1	Responsable du marché	Intitulé du projet :	Numéro de projet :
2	Évaluation commerciale	Objet de l'appel d'offres (prestation) :	18.2115.6-001.00
3	Évaluation technique		
4			
5			

Partie A : Informations générales (toutes procédures)

	Candidat / soumissionnaire 1	Candidat / soumissionnaire 2	Candidat / soumissionnaire 3	Candidat / soumissionnaire 4	Candidat / soumissionnaire 5
7	I. Évaluation de l'aptitude commerciale				
8	Motifs d'exclusion obligatoires conformément à l'art. 123 de la loi GWB				
9	NON APPLICABLE				
10	Motifs d'exclusion facultatifs conformément à l'art. 124, par. 1 de la loi GWB				
11	NON APPLICABLE				
12	Motifs d'exclusion facultatifs conformément à l'art. 124, par. 2 de la loi GWB				
13	NON APPLICABLE				
14	Justificatif d'inscription au registre				
15	Pour les candidatures / soumissions d'offres collectives : déclaration de candidature / soumission d'offre collective				
16	NON APPLICABLE				
17	Chiffre d'affaires annuel moyen des trois derniers exercices (pour les appels d'offres lancés dans les six mois suivant la fin du dernier exercice commercial, il est possible de prendre en compte le quatrième avant-dernier exercice) :				
18	Au moins	euros			
19	Nombre moyen de salariés (employés et cadres de direction) sur les trois dernières années civiles				
20	Au moins	5 personnes			
21	Résultat				
22	II. Évaluation de l'aptitude technique				
23	L'évaluation de l'aptitude technique est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de :				
24	40000 euros				
25	Au moins	3 projets de référence dans le domaine	Stratégie de communication		
26	au cours des 3 dernières années				
27	Résultat				
28	Résultat global des évaluations commerciale et technique				
29	NON APPLICABLE				
30	NON APPLICABLE				
31	NON APPLICABLE				
32	NON APPLICABLE				
33	NON APPLICABLE				
34	NON APPLICABLE				
35	NON APPLICABLE				
36	NON APPLICABLE				
37	NON APPLICABLE				
38	NON APPLICABLE				
39	NON APPLICABLE				
40	NON APPLICABLE				
41	NON APPLICABLE				
42	NON APPLICABLE				
43	NON APPLICABLE				

Partie B : Détermination du classement (information supplémentaire dans le cas d'appels à concurrence avec un nombre limité de candidats)

	(1) Critère	(2) Pondération en %	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(5) Points (max. 10)	(6) Évaluation (2)x(5)	(7) Points (max. 10)	(8) Évaluation (2)x(7)	(9) Points (max. 10)	(10) Évaluation (2)x(9)	(11) Points (max. 10)	(12) Évaluation (2)x(11)
30	1. Expérience technique											
31	Expérience technique (jusqu'à cinq domaines - thèmes transversaux inclus)											
32												
33												
34												
35												
36												
37	Total 1.											
38	2. Expérience régionale											
39	Expérience régionale (sélectionner une région / un pays)											
40	3. Expérience de la coopération au développement											
41	Expérience de la coopération au développement (au moins 50 % de financement par l'APD)											
42	Total											
43	Rang											

Je certifie avoir effectué la présente évaluation en toute indépendance et en mon âme et conscience.

Pour l'évaluation technique :

Pour l'évaluation commerciale :